



**Avis public : Avis de motion, dépôt du projet de règlement 217 –  
Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour  
l'année 2026 et adoption**

---

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

**QUE** lors de la session spéciale du conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 9 mars 2026, André-Pierre Contandriopoulos à donner un avis de motion et à déposer le projet de règlement numéro 217 - **Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2026** ;

**QUE** le projet de règlement numéro 217 - **Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2026** est joint au présent avis public ;

**QUE** l'adoption du règlement numéro 217 - **Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l'année 2026** se fera à la séance ordinaire du 14 mars 2026.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce dixième jour de mars de l'an deux mille vingt-six.

---

**Gérald Dionne**  
Directeur général et greffier-trésorier



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS

**Certificat de publication : Avis de motion, dépôt du projet de règlement 217 – Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026 et adoption**

---

Je soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, certifie par les présentes sous mon serment d’office, que l’avis public annonçant l’avis de motion, le dépôt du projet de règlement numéro 217 - **Adoption des taxes, des tarifs et des compensations pour l’année 2026** et l’adoption du règlement prévue le 14 mars 2026 a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 10 mars 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce dixième jour de mars de l’an deux mille vingt-six.

---

**Gérald Dionne**  
Directeur général et greffier-trésorier